

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	26	5	4

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux
et le Vingt-quatre octobre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

**128/22 : AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE DEMOLIR POUR UN BATIMENT COMMUNAL :
L'ESPACE MAURICE MULLER**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Madame Sophie DEGUEURCE, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Monsieur Charles BAREGE, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Monsieur Gilbert DEPERI, Madame Patricia YVARS, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Madame Julie FLAMBARD représentée par Monsieur Patrick SALEZ.
Madame Cécile DAVID, représentée par Madame Arlette VILLANI.
Madame Catherine AIMAR, représentée par Madame Sophie DEGUEURCE.
Monsieur Didier SOBRIE, représenté par Monsieur Didier LAUMONT.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Considérant que Monsieur PEIRETTI s'est absenté de la salle.

Madame Amandine BAZZANO est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

OBJET : REAMENAGEMENT D'UN TERRAIN SITUÉ EN BORD DE MER DANS UN OBJECTIF D'AMELIORATION DES MOBILITES ET D'EMBELLISSEMENT : L'ESPACE MAURICE MULLER - AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE DEMOLIR ET D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AMENAGER

Monsieur Didier LAUMONT expose au Conseil Municipal le projet de réaménagement du terrain situé 20 avenue du Général de Gaulle et cadastré AR 33 afin de valoriser l'espace du bord de mer. Ce réaménagement implique la démolition du bâtiment municipal « l'Espace Maurice Muller » d'une surface de plancher de 680 m² sur un terrain.

Monsieur Didier LAUMONT rappelle que conformément à l'article R*421-26, les démolitions mentionnées aux articles R. 421-27 et R. 421-28 sont soumises à permis de démolir à l'exception de celles qui entrent dans les cas visés à l'article R. 421-29 et que conformément à la délibération 005/20 du 27 mai 2020, portant délégation de pouvoirs au maire pendant la durée de son mandat, il convient de procéder au dépôt d'une demande d'autorisation pour la démolition et la construction de biens municipaux dans la limite de 150 m² de surface de plancher ou de 150 m² d'emprise au sol.

La démolition du bâtiment municipal permettra à la collectivité de libérer des espaces de façon à favoriser de nouveaux lieux en lien avec les futurs aménagements de l'avenue du Général de Gaulle. Ce terrain communal offrira des perspectives d'accueil et de stationnement aux usagers dans un cadre végétalisé et ombragé pour favoriser l'embellissement du projet dans son ensemble.

Il est ainsi proposé au Conseil d'approuver la démolition de ce bâtiment et d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'élu délégué à déposer un permis de démolir en conséquence ainsi qu'un permis permettant de réaliser les aménagements futurs dans les objectifs sus décrits

LE CONSEIL,

**Après avoir entendu l'exposé,
Et après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (31 VOIX)

Monsieur Patrick PEIRETTI s'étant absenté de la salle.

APPROUVE la démolition du bâtiment suivant :

- Bâtiment municipal « Espace Maurice Muller ».

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'élu délégué, à déposer un permis de démolir en conséquence.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'élu délégué à déposer un permis de construire ou d'aménager pour les constructions nécessaires à l'aménagement de cet espace

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,
Sébastien LEROY



La Secrétaire de séance,
Amandine BAZZANO